



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 21/17
au Conseil Communal

**Demande d'un crédit de CHF 50'000.-- pour la
création d'un cheminement historique
"Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de
Prangins à la Lignière"**

Igor Diakoff, Municipal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Introduction

Le district de Nyon est très riche en patrimoine du XVIII^e siècle, qu'il s'agisse de patrimoine construit (châteaux de Prangins, de Coppet), de patrimoine mobilier (porcelaine de la manufacture de Nyon), de patrimoine littéraire (bibliothèque de Rolle, journal de Louis-François Guiguer). A cela s'ajoute le fait que des personnalités ayant joué un rôle historique ou culturel de premier plan autour de 1800 ont séjourné, parfois longuement, dans notre région ou sont originaires de la Côte. On peut penser à Voltaire, Frédéric-César de la Harpe ou encore Jacques Necker, ministre des finances de Louis XVI.

Le but du présent préavis est de financer la création d'un sentier historique entre Prangins et Gland permettant de découvrir et de mettre en valeur le patrimoine de la région sur les pas de Louis-François Guiguer, Baron de Prangins.

Ce projet est soutenu par les municipalités de Gland et de Prangins, et réalisé en collaboration étroite avec le Musée national - Château de Prangins.

Il renforce également l'offre culturelle et touristique de la région et s'inscrit dans une synergie avec l'offre muséale du château de Prangins

2 Une histoire à faire connaître

Le Château de Prangins fut donc la résidence de Louis-François Guiguer, Baron de Prangins de 1771 à 1786. Son journal livre un témoignage exceptionnel sur la vie quotidienne dans un château du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime. Cet écrit volumineux fourmille d'informations sur l'ensemble de la baronnie de Prangins, qui à la fin du XVIII^e siècle, est une des trois plus grandes seigneuries du Pays de Vaud, qui s'étendait à l'est jusqu'à la Lignière. Le journal cite de nombreux lieux des environs, tels que Pont-Farbel, la ferme des Avouillons ou le Clos de Sadex, dont l'intérêt est aujourd'hui méconnu.

3 Le projet

Pré-étude

En s'appuyant sur le centre de compétences qu'est le Musée, l'accès aux sources historiques et le recensement des éléments remarquables ont pu être réalisés.

Une équipe constituée de spécialistes - historienne des monuments, directrice du Musée et designer - de plusieurs services de la ville de Gland et de représentants de la commune de Prangins, a approfondi le sujet pour :

- déterminer les points d'intérêt historique,
- confirmer la faisabilité du cheminement,
- imaginer un balisage évocateur et didactique,
- évaluer la volonté des deux localités de s'impliquer sur ce cheminement partagé.

Au terme de la pré-étude, il est apparu évident que ce sentier historique, reprenant peu ou prou le parcours quotidien du Baron Guiguer, devait relier son château à la Lignière, domicile de son régisseur.

D'autres époques et d'autres sujets de découvertes se sont révélés au gré du sentier exploré, ouvrant de plus larges perspectives encore.

Alliances, histoire, culture et mobilité douce

Ce projet conjugue plusieurs avantages à relever :

- il relie deux localités, crée une alliance et des perspectives nouvelles pour les populations,
- il présente non seulement des éléments du XVIII^e siècle, mais également des trois siècles qui suivent,
- les développements et les sujets sont nombreux (cultures, traditions, nature, patrimoine, médecine, ...)
- les synergies avec des acteurs du patrimoine et du tourisme se dessinent aisément (Association de la ligne fortifiée de la Promenthouse, Sentier des Toblerones, Musée national suisse - Château de Prangins, le Conseil régional, Nyon Région tourisme, etc.),
- c'est une balade traversant vignes, forêts, champs et bourgs.

En outre, il fait écho au dossier actuellement en cours de développement par le Conseil régional ayant pour thème la valorisation du patrimoine régional du XVIII^e siècle. Il pourra ainsi certainement bénéficier de son soutien.

Le parcours, la signalétique et les informations

Long d'environ 12 km, le parcours retenu propose 9 étapes, correspondant à 9 sites à mettre en lumière. Il emprunte des sentiers pédestres existants, limitant ainsi coûts et autres complications.

La signalétique sera adaptée au cheminement pédestre, identifiable immédiatement et capable de livrer un contenu significatif sur les sites retenus.

Le design des panneaux est imaginé dans la ligne du Chemin des Lumières réalisé au Château de Prangins, rappelant ainsi l'origine du parcours. Les supports se déclineront en brassards (collés sur les poteaux existants de sentier pédestre), poteaux indicateurs et panneaux thématiques. Ces derniers, prévus à chaque station, renverront à un contenu plus fourni et évolutif, sur un site Internet dédié. Une carte du parcours est également imaginée pour accompagner le promeneur.

Planification

Les étapes de validation passées, seront réalisés les travaux de préparation, de recensement et d'analyse techniques, l'élaboration de la convention intercommunale de financement (règles et fonctionnement).

Viendra ensuite la création du réseau, partenariats et soutiens, les recherches, la rédaction, la création des supports de communication, avant la réalisation et l'installation de la signalétique.

Toutes ces étapes doivent être réalisées au plus tard dans la première moitié de 2018, afin de permettre l'inauguration du parcours dans le double contexte des Journées européennes du patrimoine (15-16 septembre 2018 - dont le thème sera précisément le Patrimoine culturel), et du 20^e anniversaire du Musée national suisse - Château de Prangins.

Organisation

Ce cheminement traversant les deux communes de Prangins et Gland, la volonté conjuguée des deux municipalités est essentielle, de même que la définition du pilotage, de la répartition des responsabilités, de la gestion courante du cheminement, et son financement.

4. Coût

Charges	Montant
Graphisme et conception de la signalétique	22'050.--
Recherches historiques et rédaction	6'000.--
Réserve droits d'auteur	500.--
Fabrication signalétique	74'000.--
Communication et promotion	
Inauguration communication 2018	3'980.--
Dépliant - Carte de parcours	4'500.--
Site Internet dédié	1'990.--
Animation du parcours pour l'inauguration	20'000.--
Divers et imprévus	1'980.--
Total	135'000.--

Ce coût sera réparti entre Prangins et Gland, selon une clé de répartition déterminée de 1/3 pour Prangins et 2/3 pour Gland (proportion en lien avec le nombre de stations déterminées sur le cheminement et les territoires concernés de chaque commune).

Gland CHF 90'000.--

Prangins CHF 45'000.--

Ce projet peut être financé par la trésorerie courante.

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 10 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. La charge d'amortissement sera ainsi de CHF 4'500.-- pour une année.

Des financements subsidiaires sont envisagés, de la part de divers partenaires :

Participation de tiers	Montant
Conseil régional - <i>Fret</i>	20'000.--
Nyon Région Tourisme	5'000.--
Fondations	5'000.--
Financement privé	5'000.--
Aides à la création (LORO, Canton, Confédération) <i>Animation du parcours pour l'inauguration</i>	5'000.--
Total	40'000.--

Bien entendu, ces sommes n'ont pas été prises en considération dans la présente demande de crédit, n'étant pas à ce jour confirmées.

En cas d'apport, le coût réel total du projet en sera d'autant diminué, avec la même clé de répartition entre Prangins et Gland.

Frais d'exploitation

Le pilotage et le suivi de la vie du cheminement historique mobilisera les ressources humaines de services des deux communes.

Les coûts annuels, soit CHF 10'000.-- environ, seront répartis selon la même clé de répartition 2/3 1/3.

5. Conclusion

La volonté des municipalités est de valoriser le patrimoine historique et culturel des deux communes et de favoriser par la création de ce cheminement des liens entre elles tout en s'inscrivant dans un projet régional.

La mixité des sujets à développer comme des époques traversées ouvrent de larges perspectives sur les richesses et surprises que recèle le territoire parcouru.

La Municipalité invite le Conseil communal à adopter le présent préavis.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins,


- vu le préavis 21/17 relatif à la demande d'un crédit de CHF 50'000.-- pour la création d'un cheminement historique "Sur les terres du Baron Guiguer, du Château de Prangins à la Lignière",
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide


1. d'adopter le présent préavis ;
2. de financer ce projet par la trésorerie courante;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce projet sur dix ans.

Approuvé en séance de Municipalité du 16 octobre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

François Bryand



Le Secrétaire a.i.

Jean-Numa Grau